IMT Nuremberg Archives

H – 4487

International Court of Justice

F 563

RAPPORT DE MONSIEUR MARC TOLEDANO

sur la Gestapo de BOURGES

-:-:-:-

Marc et Yves TOLEDANO, arrêtés par la Gestapo de Bourges au début de Septembre 1943, pour espionnage, déclarent conforme à la vérité, sous la foi du serment, les renseignements suivants :

YVES TOLEDANO, arrêté le 11 Septembre 1943, sur l'aérodrome d'AVORD, près de BOURGES (Cher) avec les plans de CHATEAUROUX, qui devaient être remis par son cousin à l'Intelligence Service, par l'Intermédiaire du Général WEST, attaché de l'Air de BERNE en SUISSE, a été torturé plusieurs jours pour le faire avouer.

Tout d'abord, il fut frappé des heures entières sur tout le corps et spécialement sur les jambes et le dos, avec une matraque spéciale, faite d'un tuyau de caoutchouc rempli de plomb et avec une barre de fer. Comme il n'avouait pas, les hommes de la Gestapo le battirent sans arrêt cinq jours de suite et finalement le pendirent pendant une demi-heure environ, et il perdit connaissance.

Son frère MARC, arrêté le 15 Septembre 1943, fut battu de la même façon, le jour même 5 heures de suite par 4 ou 5 membres de la Gestapo. Finalement, après l'avoir enfermé pendant plusieurs heures dans une étroite cellule, il eut pendant une heure environ, un projecteur très puissant à

B 48639

H4487 – 0002

H4487 - 0003

10 cm des yeux. Il perdit connaissance également. Le lendemain il fut pendu par les mains enchaînées derrière le dos et battu de la même façon pendant deux heures environ.

Les deux frères, après avoir passé un mois en cellule (Yves TOLEDANO avec les menottes aux mains 1 mois, dans un cachot noir, presque sans nourriture ni couverture) furent traduits devant un Conseil de Guerre Allemand à Bourges. Le 20 Octobre, Yves TOLEDANO fut condamné à la peine de mort, son frère Marc fut acquitté.

Depuis cette date, Yves TOLEDANO est resté en cellule à la prison de BOURGES jusqu'au 17 Août 1944 et a pu voir de très nombreux condamnés torturés et un grand nombre fusillés.

Yves et Marc TOLEDANO peuvent fournir des renseignements utiles sur les locaux de la Gestapo de Bourges, rue Michel de Bourges, ainsi que sur les tortures infligées et les noms des tortionnaires :

Une salle au sous-sol, ainsi que plusieurs cellules sont spécialement aménagées pour la torture : potence pour pendaison, poteau pour bastonnades, dynamo électrique pour électriser les membres, étau pour broyer les doigts, pinces spéciales pour arracher les ongles, etc....

Des femmes ont eu les seins coupés ainsi que de nombreuses autres tortures (sur certaines, la Gestapo faisait des

B 48640

H4487 – 0004

piqûres intraveineuses spéciales).

Trois tortionnaires de la Gestapo sont connus par nous : le Capitaine MASE, les sous-officiers Frédéric SCHULTZ et ERNEST.

Un français, le Corse PAOLI "travaillait" également comme bourreau.

D'autre part, 33 juifs qui étaient emprisonnés à BOURGES près du Polygone de Montiffaut, ont été retrouvés, il y a quelques jours dans un puits à 45 m de profondeur et 25 m d'eau. On suppose qu'ils y ont été jetés vivants. Il doit y avoir de nombreux corps enterrés au Polygone de Bourges.

Plusieurs personnes de BOURGES, arrêtées par la Gestapo et relâchées, peuvent témoigner à ce sujet et relater les faits dont ils ont été témoins.

Enfin à CHATOU, près de PARIS, près de 30 F.F.I. ont été torturés et massacrés et enfouis dans une fosse dynamitée. Monsieur L'HARIDON, F.F.I. et ami de Marc TOLEDANO, rescapé de la tragédie, peut fournir tous renseignements sur ce massacre.

Service de Recherche des Crimes
de Guerre Ennemis
pour le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice
le Directeur du Cabinet,

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française
Au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre

François DE MENTON

B 48641

H4487 - 0005

P564

20

Déclaration de Monsieur LABUSSIERE Louis - Capitaine de réserve, Instituteur à MARSEILLES-les-AUBIGNY (Cher) au sujet de son arrestation parla Gestapo, et de sa détention.

Le 9 Mai 1944, à II heures 30, la Gestapo entourait l'école et j'étais arrêté dans ma classe, par devant mes élèves. J'ai été conduit à la prison de BOURGES, et mis en cellule. Le Io Mai, mon interrogatoire commençait. J'étais accusé par le Docteur PITON, Chef Régional au Front National avec qui j'étais en relation, dans ce même mouvement, de représenter les F.T.P. à BOURGES, et de recevoir chez moi, le Chef des maquis de la Nièvre, Roland CHAMPENIER. Le Docteur PITON n'Avait pas pu résister aux tortures qu"il a endurées. Malgré la précision des accusations, malgré une confrontation avec le Docteur PITON, j'ai toujours tout nié. Le II, j'étais descendu dans les caves de la Gestapo, rue Michel de Bourges, et la torture commençait. Le chef Français PAOLI, me fit croire que ma femme était arrêtée et que si je ne parlais pas,"ce serait elle qui chanterait". Le II, je fus battu deux fois au nerf de boeuf. Pour recevoir les coups, je devais me courber sur un banc, les muscles des cuisses et des mollets bien tendus. Je recevais d'abord une trentaine de coups d'un gros nerf de boeuf, ensuite la séance continuait avec un autre instrument, muni d'une boucle à l'extrémité. J'étais alors frappé sur l"anus, sur les cuisses, sur les mollets. Pour ce faire, mon bourreau montait sur le banc et me faisait écarter les jambes. Enfin, il terminait avec un nerf de boeuf très fin dont il m'assénait encore une vingtaine de coups. Lorsque je me redressais, la tête me tournait et je tombais à terre. J'étais toujours relevé à coups de bottes. Inutile de dire que les menottes n'ont jamais quitté mes poignets.

Quand la séance était finie, j'étais enfermé dans une cellule absolument noire et infecte, sans matelas, sans paillasse, à même le ciment. Cette cellule avait environ 2 mètres sur 1m50. Dans le fond, se trouvait un seau hygiénique absolument plein, duquel il était presque impossible de se servir à cause des menottes. Je me roulais donc dans l'ordure répandue dans toute la pièce.

Le I2, j'étais battu 3 fois. Je recevais ce que Paoli appelait "mon petit déjeuner - mon déjeuner et mon diner". Le I3 je recevais 4 séances et le I4 une seulement, le matin. Je ne recevais aucune nourriture. Le I3 au soir, pour apaiser ma soif, dûe en grande partie à la fièvre, je bus mon urine. J'eus, quelques heures après, d'affreuses hallucinations. La torture morale fut pire encore que la souffrance physique. Comme ma cellule était près de la chambre de torture, j'entendais crier des femmes et des hommes. Le I2 à IO heures, après avoir battu une femme, Paoli vint me trouver et me dit :"Chien, tu n'as donc pas de coeur, c'est ta femme que je viens de battre, je le ferai tant que tu n'auras rien dit". Il aurait voulu que je lui donne des lieux de rendez-vous, et les noms des camarades. Vous devez penser dans quel état je me trouvais, par la suite, lorsque j'entendais hurler une malheureuse. Le I4 à I8 heures, je fus emmené à nouveau à la chambre de torture. Je ne pouvais plus me traîner. Avant de me faire entrer,

..../....

B 48642

H4487 - 0006

31

Paoli me dit :"Je te donne 5 minutes pour me dire tout ce que tu sais; si dans 5 minutes tu n'as rinnddit, tu seras fusillé à 3 heures, ta femme le sera à 6, et ton gosse sera envoyé en Allemagne.

Devant mon mutisme, au bout d'un moment, il ajoute :"Il te reste 2 minutes". Enfin, il me fit entrer dans la pièce où il me battait d'habitude. Il y avait sur le banc où je me courbais un plateau avec une tasse de café. Paoli me dit alors :"Maintenant tu peux boire". J'enfilai la tasse et je demandai la permission de boire à un robinet qui se trouvait tout près. Je fus autorisé et j'avalai quatre ou cinq tasses d'une eau tiède qui descendait probablement des cuisines. Alors Paoli me dit "Je n'ai pas l'habitude de revenir sur ce que j'ai dit, mais puisque je te connaissais avant, je te donne encore une chance de sauver ta tête. As-tu quelque chose à dire" Lui ayant affirmé que non, il me remmena dans ma cellule. La nuit ne fut pas plus mauvaise que les autres, puisque depuis les premiers coups, je ne pouvais ni rester couché, ni m' asseoir, ni me tenir debout. Le lendemain, vers 10 heures, je revis le jour. Mon bourreau me fit monter dans son bureau; après m'avoir traduit le compte rendu de mon interrogatoire, sur lequel il n'y avait absolument rien, il me demande de le signer. Puis, après avoir parlé en allemand et ri avec les Boches qui étaient présents et avec sa dactylo, il sortir une glace de sa poche , me la mit sous le nez et me dit :"Regarde ta gueule, tu vois comment on peut mettre un homme en cinq jours, tu n'as pas fini d'en voir". Il ajouta : "Maintenant sors d'ici, tu nous empoisonnes". J'étais en effet couvert d'ordure des pieds à la tête. Il me fit monter en voiture et me reconduisit en cellule. Je ne l'ai heureusement jamais revu.

Pendant ces 5 jours, j'avais reçu certainement plus de 700 coups de nerf de boeuf. Un gros hématome se déclara aux deux fesses. Je ne fus soigné que par le Docteur PITON, dans la cellule duquel on m'avait mis, avec la complicité d'un de nos gardiens. Le 23, je partais à Orléans avec une plaie à la fesse gauche de 10 X 10 et une à la fesse droite de 24 X 18. J'avais une nécrose complète des tissus (peau et muscles). Dans le wagon à bestiaux qui nous emmenait et dans la salle de police de la prison militaireoù nous fûmes conduits, mes camarades de détention étaient obligés de se boucher le nez, car les chairs avaient pourri sur moi. Là un feldgendarme donna au Docteur PITON des ciseaux de perruquier et un peu d'éther. Aidé par un chirurgien de NANCY, détenu comme nous, PITON m'enleva avec ces moyens de fortune, l'escarre et put enfin me nettoyer les plaies. Le 2 Juin, nous partions pour le camp de COMPIEGNE. A cause de la gravité des plaies, je fus admis à l'infirmerie et j'évitai tous les départs pour l'Allemagne. L'arrivée rapide et un peu inattenduedes Americains permit notre libération.

La photographie que je joins à ce document a été prise le 1er Octobre soit près de 5 mois après les coups. Aujourd'hui 24 Novembre les plaies ne sont pas encore complètement cicatrisées.

Etant resté à l'infirmerie du camp de COMPIEGNE pendant

B 48643 ..../...

H4487 - 0007

près de trois mois, j'ai vu passer des quantités de camarades martyrisé Partout les mêmes procédés étaient employés. Parfois quelques raffinements étaient apportés. Les tortures les plus usitées étaient

1° - Le nerf de boeuf ou à défaut le ceinturon.

2° - La baignoire - Le torturé était plongé la tête la première dans une baignoire pleine d'eau froide, jusqu'à asphyxie. On lui faisait ensuite la respiration artificielle. S'il ne parlait pas, on recommençait plusieurs fois de suite. Les vêtements trempés il passait la nuit dans une chambre froide.

3° - Le courant électrique - Les pôles étaient placés d'abord aux mains, puis aux pieds, aux oreilles, et enfin l'un dans l'anus, l'autre au bout de la verge.

4° - L'écrasement des testicules dans une presse préparée à cet effet. La torsion des testicules étaient fréquente.

5° - La pendaison - Le patient était attaché, les menottes derrière le dos. Un crochet prenait ces menottes et à l'aide d'une poulie la victime était soulevée. Au début on la soulevait et on la laissait retomber par saccades. Ensuite on la laissait suspendue plus ou moins longtemps. Les bras étaient très souvent désarticulés et j'ai vu au camp le lieutenant d'active LEFEVRE qui avait perdu l'usage des deux bras étant resté suspendu ainsi plus de 4 heures.

6° - Les brulures - avec une lampe à souder ou avec des allumettes.

Le 2 Juillet arrivait au camp mon camarade LALOUE, Instituteur du Cher qui avait subi la plus grande partie de ces tortures à BOURGES. Il avait un bras luxé et ne pouvait faire fonctionner aucun doigt de la main droite par suite de pendaison. Il avait supporté le nerf de boeuf et l'électricité. Il avait été brulé par les allumettes. On lui avait enfoncé sous tous les ongles des mains et des pieds, des allumettes coupées presque au ras du soufre. Ses poignets et ses chevilles avaient été entourés de bracelets de ouate. Le feu fut mis aux bracelets et aux allumettes. Pendant que tout brulait, un allemand lui enfonçait de nombreuses fois un couteau pointu dans la plante des pieds et un autre le frappait au nerf de boeuf. Les brulures de phosphore avaient mangé certains doigts jusqu'à la deuxième phalange, des abcès qui s'étaient formés et avaient crevé seuls l'ont sauvé d'un empoisonnement du sang. Car, comme tous les camarades torturés, il n'a eu aucun soin avant son arrivée au camp de COMPIEGNE. Malgré toutes ces tortures, il n'a donné, comme le plus grand nombre des camarades martyrisés, aucun nom, rien qui puisse nuire aux amis... Il était heureux et pouvait être fier, en particulier d'avoir sauvé son Chef Roland CHAMPENIER, mort depuis comme Commandant devant BELFORT.

Des renseignements précieux pourraient être donnés par le Docteur EPAGNEUL - Médecin-Chef du Stalag 122, actuellement libéré et habitant NIORT. Il dirait le nombre de mâchoires fracassées par

23

les coups de bottes, de crosse ou de boucle de ceinturon; le nombre de fesses emportées, d'abcès aux parties qu'il a pu soigner. Il pourrait certifier que tout ce que je viens d'écrire est parfaitement exact et facilement contrôlable.

MARSEILLES-LES-AUBIGNY, le 24 Novembre 1944

LABUSSIERE

Vu pour légalisation de la signature
de Monsieur Labussière, Directeur
d'Ecole de Garçons à Marseilles-les-
Aubigny,
Le 27 Novembre 1944
Le Maire.

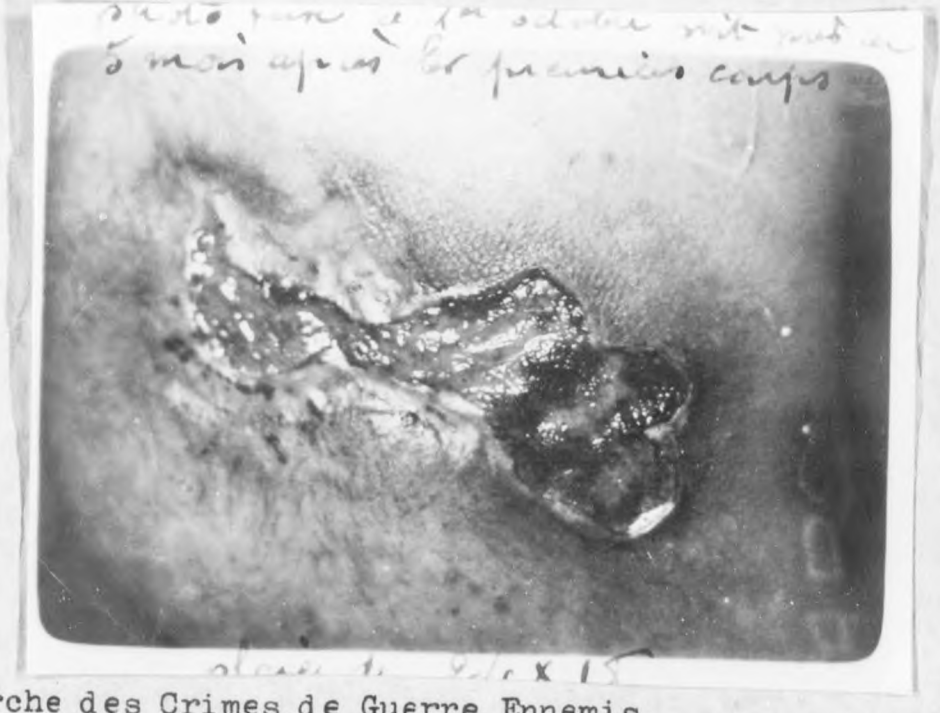

Service de Recherche des Crimes de Guerre Ennemis
Pour le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
le Directeur du Cabinet,

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

B 48645

H4487 – 0008

F 563

30

Je, soussigné, Madame BONDOUX, Surveillante à la Maison d'Arrêt de Bourges, certifie que neuf hommes, la plupart des jeunes gens, ont subi un traitement odieux en restant les mains liées derrière le dos et les chaines aux pieds pendant 15 à 20 jours, étant dans l'impossibilité absolue de prendre leur vie normalement, ceux-ci criaient la faim. Devant cet état de choses, plusieurs détenus de droit commun ont manifesté leur désir de venir en aide à ces martyrs, leur confectionnant de petits colis pris sur leurs provisions, que je leur faisais passer le soir.

Un certain surveillant allemand que je connaissais sous son prénom Michel, leur jetait leur pain dans un coin de la cellule et montait la nuit pour les battre.

Tous ces jeunes gens ont été fusillés vers le 20.II.43

D'autre part, une dame Hartwig, habitant Chevannes (Cher) je crois, m'a dit être restée attachée pendant 4 jours sur une chaise. En tous les cas, ce que j'ai constaté, c'est que cette personne avait le corps complètement meurtri.

BONDOUX

Albert J. CONSTANTINE
2nd Lt. CAC.

Français de Meuthon -

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NUREMBERG, GERMANY
Exhibit RF 308
Filed Jan 25, 1946

Service de Recherche des Crimes de Guerre Ennemis
pour le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
le Directeur du Cabinet,

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

B 48646

H4487 - 0009

Je, soussigné, surveillant chef de la Maison d'Arrêt de Bourges (Cher) certifie à mon nom personnel et au nom des employés placés sousmes ordres, les faits suivants :

L'entrée de la prison allemande étant commune avec la nôtre, il nous a été à même de constater que quantité de prisonniers détenus au quartier allemand, étant pris par la Gestapo pour interrogatoire en ville, en très bonne forme, étaient ramenés plusieurs heures après, portant des traces de coups, et dans un tel état de lassitude qu'ils avaient grand mal à monter les escaliers de la détention.

Certains de ces prisonniers sont même restés les mains enchainées pendant plusieurs jours et presque sans nourriture. Devant de telles souffrances, et à l'insu des gardiens allemands, pas toujours très commodes, les surveillantes du quartier Français s'ingéniaient pour passer à ces pauvres martyrs, du pain et quelques fruits pour apaiser leur faim.

DOUZOU

Mme BONDOUX M. DOUZOU

M. SARTON GEFFROY LAGANE

A. ROBIN A. PEGUY POIRIER

B:...

Service de Recherche des Crimes de Guerre Ennemis
pour le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

le Directeur du Cabinet,

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

B 48647

H4487 – 0010

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS C...
MINISTÈRE PUBLIC
DÉLÉGATION FRANÇAISE
...NBERG

H-4487

Copie certifiée conforme à l'original.

309

DOC. R.F. N° [illegible]

308

B/48638

Filed Jan. 25, 1946

F. 563 — F-564 RF 308

H4487 – 0011

H4487-0012